

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Association La Fabrique à Initiatives - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La « Fabrique à Initiatives » constitue un dispositif innovant pour la création d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire sur la communauté urbaine de Bordeaux. L'objet de la structure consiste à accompagner l'émergence de projets répondant aux besoins du territoire -en lien avec les acteurs de la CUB : collectivités locales, entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire, acteurs économiques – comme peut le faire un incubateur.

Ce projet a été fortement soutenu par la ville de Pessac en 2009 ; du fait du périmètre d'intervention et de la dynamique partenariale créée, la Communauté urbaine de Bordeaux a été associée dès la constitution de cette structure. Le projet a été intégré au contrat de co-développement entre la ville de Pessac et la CUB.

1 - Présentation du dispositif national « Fabrique à Initiatives », décliné en 5 expérimentations locales dont une dans l'agglomération bordelaise (Pessac)

Fondée par de grands acteurs de l'économie sociale, avec le soutien de la Caisse des Dépôts, l'AVISE joue un rôle opérationnel essentiel pour promouvoir l'entrepreneuriat social et l'économie sociale et solidaire, favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs, consolider les initiatives existantes, accompagner la création et le développement de nouvelles entreprises sociales (entreprises associatives, nouvelles coopératives, etc.), favoriser l'innovation sociale.

C'est dans ce cadre que l'AVISE est l'organisation porteuse du concept de « Fabrique à Initiatives » et de son expérimentation. Elle est garante de la marque, de sa qualité, des conditions et modalités de sa diffusion. Elle assure l'identification, le choix et la validation des sites d'expérimentation et d'implantation.

Elle assure le pilotage, l'évaluation et le suivi de l'expérimentation dans le cadre du comité de pilotage national (AVISE, CDC, Fondation MACIF, Caisses d'Epargne, Réseau Entreprendre, représentants des sites d'expérimentation, etc.) et participe aux comités de pilotage locaux (ou aux instances de la structure dédiée lorsque c'est le cas).

En mars 2010, 5 territoires ont porté l'expérimentation « La Fabrique à Initiatives » : l'Aquitaine, la Haute-Normandie, l'Île-de-France, le Languedoc-Roussillon et la région Rhône-Alpes.

2 - ATIS -« La Fabrique à Initiatives » sur le territoire de l'aire urbaine de Bordeaux :

Bilan 2011 et projet 2012

A Pessac, un projet de Fabrique a émergé en 2008-2009, réunissant autour de lui un ensemble de partenaires locaux (partenaires de l'ESS, collectivités publiques, entreprises de l'ESS) pour concevoir l'outil et l'adaptation au territoire de notre agglomération. Ce projet est aujourd'hui porté par l'Association « Territoires et Innovation Sociale ».

- Objectifs : constituer le maillon manquant dans la chaîne de la création d'entreprises d'utilité sociale et environnementale

« La Fabrique à Initiatives » se positionne comme le maillon manquant pour développer les initiatives de terrain et en faire des projets viables et pérennes, inscrits dans l'économie sociale. Son objectif est le suivant : générer des entreprises sociales viables et pérennes répondant aux besoins recensés sur le territoire. Il s'agit de partir d'un besoin avéré sur un territoire, de confirmer l'opportunité de marché et de création d'une activité d'économie sociale, de déterminer le porteur pertinent de l'initiative et de l'accompagner dans la concrétisation du projet, en mobilisant les partenaires.

L'association met en oeuvre, de manière permanente, une démarche de sensibilisation et de communication vers les territoires pour identifier les besoins, « capter » et faire remonter les opportunités de marchés ou d'activités pouvant générer la création d'une entreprise sociale. Elle structure et anime un réseau de « capteurs d'idées », elle génère des idées et des projets. En partenariat avec les acteurs existants, elle permet de passer de l'idée à la création d'entreprises viables.

- Bilan d'activité 2011

La priorité de l'association ATIS a été portée sur sa structuration (création de l'association loi 1901, recrutement d'un directeur et d'une chargée de mission, finalisation des partenariats et recherche de partenariats nouveaux). Les fondateurs sont : l'AVISE, la fondation MACIF Sud-Ouest Pyrénées, la Direction Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations, Aquitaine Active, le Conseil Régional d'Aquitaine, la CUB, la ville de Pessac, la CRESS Aquitaine, le GARIE, l'Union Régionale des SCOP, l'UNEA, le Crédit Coopératif, la Caisse d'Epargne. La CUB a été associée à tous les comités de pilotage et comités de sélection des projets.

A partir d'un important travail de cartographie des principaux acteurs aquitains en matière de création d'entreprises et d'économie sociale et solidaire, le développement de l'ancrage partenarial de « La Fabrique à Initiatives » sur le territoire de la CUB se réalise : 200 structures ont été rencontrées dans ce cadre là.

Un certain nombre de partenariats techniques se sont mis en place avec : Aquitaine Active (outil du fonds de confiance), le GARIE (projets de structures d'insertion), la CRESS Aquitaine (interactions entre dispositifs), la DIRECCTE, Evolution/INOXIA (liens entre projets), plusieurs collectivités (Région, CUB, villes de Pessac, Mérignac, Bordeaux, Conseil Général de la Gironde), le Pôle Entrepreneuriat Campus Aquitaine (collaboration sur des manifestations pour toucher les étudiants), le Réseau Entreprendre, BEM, APEC, IDDAC.

Sur 30 idées détectées, 2 projets se sont concrétisés :

- un projet de conciergerie d'entreprise (essaimage d'une structure d'insertion installée dans le Nord de la France), sous forme d'entreprise d'insertion « Club services Sud Ouest »
 - un projet de restaurant, sous forme d'entreprise d'insertion, la « Table de Cana » à Gradignan
- 13 projets sont actuellement en phase d'opportunité, 6 en phase de faisabilité et 3 ont été abandonnés.

Parmi ces projets de nombreux domaines d'activité sont concernés : modes de commercialisation en circuits courts, modèles nouveaux de crèches, prestations de services aux entreprises, nouveaux modes d'intervention dans le service aux personnes âgées et dépendantes, prestations dans le développement durable (de la construction à la revalorisation), réponses à des problématiques de mobilité et/ou de logistique urbaine.

- Perspectives 2012

en 2012, l'objectif d'ATIS sera d'essaimer son modèle dans l'agglomération et de débiter un travail partenarial avec plusieurs communes (Bègles, Blanquefort, Mérignac) comme cela est inscrit dans les contrats de co-développement. Il s'agit également de consolider et de faire aboutir: les connections avec différents services et champs de compétences de la CUB :

- le développement économique et l'attractivité, par la création de nouvelles structures sur les territoires (Club Services), service de conciergerie solidaire pour les entreprises et les collectivités),
- la gestion et prévention des déchets (projets de Ressourcerie sur la rive droite, solutions sur le tri, collecte et recyclage de papier, modèles de micro-recycleries de quartier sur le GPV)
- les déplacements avec un projet de livraison en milieu urbain avec des véhicules propres
- ou encore l'agriculture durable avec un projet de commercialisation en circuits courts (projet mené avec le MIN de Brienne : Loc' halle bio),

Un effort particulier pourra être fait sur les grands projets d'agglomération pour donner une place à l'économie sociale et solidaire, comme Euratlantique ou le plan campus. A ce jour, 80 % de l'activité d'ATIS se concentre sur le territoire communautaire. En 2012, le territoire d'intervention sera élargi et ciblera essentiellement les communes et acteurs territoriaux à la Gironde avec une action particulière sur la CUB.

3 - Budget prévisionnel 2012

La Communauté urbaine est sollicitée pour apporter un soutien financier à l'Association Territoires et Innovation Sociale « La Fabrique à Initiatives » pour un montant de 35 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 180 000 € TTC répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	6 500	Subventions d'exploitation	
Services extérieurs	14 638	Etat	25 000
Autres services extérieurs	23750	Région	40 000
Charges de personnel	128 337	Département	15 000
Autres charges de gestion courante	4 680	CUB	35 000
Dotation aux amortissements	2 095	Communes	40 000
		Autres : CDC	10 000
		Fondation MACIF	10 000
		IDDAC	5 000
TOTAL	180 000	TOTAL	180 000

Ce montant de subvention est conforme à ce qui a été prévu dans les contrats de co-développement signés entre la CUB et les villes de Pessac (20 000 €), Blanquefort (5 000 €), Bègles (5 000 €) et Mérignac (5 000 €).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'Association Territoires et Innovations Sociale, pour la conduite et le développement du projet de Fabrique à Initiatives sur le territoire de la CUB, pour un montant de 35 000 € sur un budget prévisionnel de 180 000 € TTC.

DECIDE

- Article 1 : d'approuver le programme d'actions de l'Association Territoires et Innovation Sociale, présenté au titre de l'année 2012,
- Article 2 : l'attribution d'une subvention d'un montant de 35 000 € au titre du programme d'actions 2012, au bénéfice de cette association,
- Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2011 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.
- Article 4 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 OCTOBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2012

M. FRANCK MAURRAS

